



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 9 mai 2024

Lutte contre la pauvreté : l'État poursuit son engagement en Nouvelle-Aquitaine

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine Étienne **GUYOT** a réuni la **10^e conférence régionale des acteurs de la lutte contre la pauvreté** mardi 7 mai 2024 à Pessac. Elle a été l'occasion pour les 250 participants d'évoquer l'actualité riche des politiques entrant dans le pacte des solidarités dans la région Nouvelle-Aquitaine, de travailler sur le thème de l'impact, d'évaluer les effets des actions sur les parcours, la vie quotidienne et l'environnement immédiat des personnes concernées afin de mieux se projeter dans la construction de pactes locaux des solidarités.

Un état des lieux de la situation régionale a été établi grâce à des diagnostics réalisés dans chaque département : **le taux de pauvreté monétaire se maintient autour 13,3 %**, soit en dessous de la moyenne nationale (14,8%). On observe par ailleurs une **pauvreté plus prononcée dans les communes urbaines denses ou les plus rurales**, et la prédominance **sur tous les territoires des difficultés pour les familles monoparentales** (une famille monoparentale sur quatre vit en situation de pauvreté). Enfin, 31,1% des ménages pauvres sont constitués de retraités, 17,2 % de travailleurs pauvres et 10,3 % de jeunes, essentiellement des étudiants

Les diagnostics menés dans chaque département ont également permis d'identifier les priorités vers lesquelles orienter les contrats locaux des solidarités, de l'insertion et de l'emploi. Au total, **l'effort commun de l'État et des collectivités sera au minimum de 27,3 millions d'euros en 2024**.

Dans le cadre du pacte des solidarités, des actions concrètes et des expérimentations sont engagées sur les territoires de la région :

- **L'accompagnement rénové des allocataires du RSA**, expérimentation nationale mise en place dans 47 départements dont la **Creuse, de la Charente-Maritime, des Pyrénées-Atlantiques et de la Vienne** ;
- **Les objectifs d'inscription systématique, de réduction des délais d'orientation et d'accompagnement renforcé**, avec par exemple une réduction de moitié pour les délais d'orientation des 3000 allocataires concernés en **Creuse** ;
- **La lutte contre le non-recours et l'accès aux droits pour les personnes en difficulté**, expérimentée par le département de la **Gironde** pour le territoire du Médoc et du Pays Foyen, la ville de Talence et les **Pyrénées-Atlantiques** sur l'agglomération de Pau, au bénéfice des familles monoparentales en lien avec de nombreux partenaires (les CAF, les CPAM, les collectivités locales et leur CCAS) ;
- La réforme du **service public de la petite enfance**, qui se mène en lien avec l'axe 1 du pacte pour lutter contre les inégalités dès l'enfance et développer les modes d'accueil ;

- Le **fonds d'initiative pour la petite enfance**, qui permet l'expérimentation de 21 projets innovants, soutenus par l'État et les CAF avec un **financement commun de 629 143 € par an**, soit plus de 1,8 millions d'euros sur les 3 ans du dispositif ;
- Le **fonds pour une aide alimentaire durable « mieux manger pour tous »**, qui a permis de financer 43 projets régionaux sur 115 déposés pour un montant de plus de 1,5 million d'euros, et qui sera à nouveau abondé en 2024 ;
- Le **financement de nombreux projets** : 81 projets pour la **mobilité solidaire** (3,9 millions d'euros) 64 projets pour favoriser l'**inclusion numérique** (plus de 2,5 millions d'euros), 97 projets pour renforcer l'**accès aux droits** (5 M€), soutien à l'aide alimentaire de plus de 5 millions d'euros en 2023 ;
- **Les conventions territoriales de gestion (CTG)**, qui couvrent désormais la quasi-totalité de la région : les CAF accompagnent la création de modes d'accueil avec un objectif national de 200 000 places, celle de centres sociaux dans les quartiers prioritaires ou de lieux d'accueil enfants-parents, la création de maisons des parents dans chaque département, et l'extension du complément mode de garde pour les enfants d'âge élémentaire ;
- Le **dédoublage des classes** et la **prévention du décrochage scolaire** menés par la Région Académique au titre de l'enseignement élémentaire et secondaire, ainsi que la réforme de l'enseignement professionnel qui se poursuit ; concernant l'enseignement supérieur, l'action sociale au bénéfice des étudiants comme la **refonte des bourses** et le maintien de ses engagements **d'accès à l'alimentation** en direction des étudiants en difficulté se poursuivent.
- La mise en place récente du **Pass Colo**, qui propose aux familles une aide de 150 à 200 € par enfant ;
- **L'accès à la complémentaire santé solidaire**, qui reste un des objectifs principaux de la sécurité sociale ;
- **Les mesures au bénéfice des plus précaires dans le cadre du PRAPS**, qui sont déployées par l'Agence Régionale de Santé (équipes mobiles, lits halte soin santé, permanences d'accès aux soins) ;
- **La signature de 26 contrats de ville** dans la région et plus de 14,5 M€ versés annuellement dans le cadre des politiques agissant pour la prévention et la lutte contre la pauvreté ;
- La mobilisation dans les **outils de la formation**, avec 224 millions d'euros qui seront investis chaque année entre 2024 et 2027 dans l'achat de formation par l'État et la Région.

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde Étienne GUYOT « se réjouit de l'évolution de ces différentes politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui voient leurs moyens maintenus ou renforcés. Les engagements du pacte des solidarités se poursuivront dans des pactes locaux avec l'ensemble des acteurs de la région et des départements, afin de relever ensemble les nouveaux défis de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. »